AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2607
FR0000071797-FS0776

11 décembre 2014

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INFOTEL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 10 décembre 2014, complété notamment par un courrier reçu le 11 décembre, la société par actions simplifiée Odyssée Venture SAS[1] (26 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 12 janvier 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société INFOTEL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 92 118 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 6,93% du capital et 4,47% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 9 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société INFOTEL et détenir pour le compte desdits fonds, 330 442 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 3,17% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions INFOTEL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Mathieu Boillet et M. Sébastien Sassolas
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 329 491 actions représentant 2 059 602 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 6 656 955 actions représentant 10 431 780 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.